



Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
Ministère du travail, de l'emploi et de la santé

SECRETARIAT GENERAL

METZ, 11 AVRIL 2011

DIRECCTE LORRAINE
1 rue CHANOINE COLLIN
57 000 METZ

Affaire suivie par Carine SZTOR
Responsable Régionale de Formation
03 54 48 20 33
carine.sztor@direccte.gouv.fr

**CAHIER DES CHARGES
FOURNITURES ET POSE DE STORES INTERIEURS
3^{ème} Etage cité Administrative**

Objet : estimation budgétaire pour la pose de stores intérieurs.

1) Identification de l'entreprise

La création des Direccte s'inscrit dans le droit fil de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat, visant à mettre en place au niveau régional un nombre de Directions resserré pour piloter les différentes politiques publiques de l'Etat. Les entreprises et les acteurs socioéconomiques (chefs d'entreprises, salariés, partenaires sociaux, demandeurs d'emploi, branches et filières professionnelles ...) ont désormais un interlocuteur de l'Etat unique alors que, précédemment, ils avaient affaire à 8 directions ou services : la direction régionale et les directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP et DDTEFP) et, notamment les services d'inspection du travail, la direction régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DRCCRF), les services de développement économique et de métrologie des DRIRE, la direction régionale du commerce extérieur (DRCE), la délégation régionale au tourisme (DRT), le service du délégué régional au commerce et à l'artisanat (DRCA), le chargé de mission régional à l'intelligence économique (CRIE).

2) Contexte

Evolution du contexte social, mutations économiques, crise financière. De nouveaux dispositifs de régulation et d'animation sont nécessaires pour favoriser le développement des entreprises et de l'emploi, améliorer la qualité du travail et des relations sociales, assurer la loyauté des marchés et la sécurité des consommateurs.

Tel est le sens de la création des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) qui assurent le pilotage coordonné des politiques publiques menées par les ministères chargés, d'une part, du travail et des relations sociales et, d'autre part, de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et sont garants de la cohérence de leur mise en œuvre au cœur des territoires.



Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi
Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité

Elle est organisée au niveau régional en quatre pôles : "Politique du travail", "Entreprise, emploi et économie", "Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie", « Secrétariat général » avec des unités territoriales dans tous les départements.

3) Objet de l'estimation

Fourniture et pose de stores au troisième étage de la cité administrative de METZ, situé 1 rue Chanoine Collin 57 000 METZ.

Le nombre est estimé entre 60 et 90 stores. L'administration se réserve le droit de modifier le nombre au cours de la consultation.

Dimensions H 1925 × L 1195 mm. Le prestataire s'engage à vérifier au préalable ces données.

4) Caractéristiques générales souhaitées

Les stores devront assurer une **bonne protection solaire** tout en permettant **la visibilité** des surfaces vitrées :

- Résistance au fléchissement (Tube en acier)
- Adaptation du store à l'ouverture de la fenêtre
- Environnement : une toile respectant le label environnemental est souhaitable.
- Classement feu : le prestataire transmettra les procès-verbaux de classement de réaction au feu (classement M1)

Les toiles devront être garanties 5 ans

5) Délai d'installation

L'installation est fixée au 15 juin. Le planning sera élaboré à la signature.

6) Proposition de l'offre

Le dossier de candidature doit contenir les éléments nécessaires à l'évaluation du projet :

- *Une fiche de synthèse du projet
- *Une description technique détaillée du projet :

Qualité des toiles

Descriptif technique

Prix de la prestation : le montant total tiendra compte de **l'ensemble des frais** liés à la fourniture et à la pose des stores.

- * Une attestation d'engagement du projet, notamment sur la garantie, devra être signée par le porteur de projet

7) Négociation, jugement et classement des offres

Les offres des candidats seront jugées en fonction des critères suivants :

- Prix de l'action 50 points
- Qualité du produit 50 points



Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi
Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité

Les offres de prix sont appréciées au regard des éléments de prix fournis et sont ensuite classées en application de la formule suivante :

$Nc = 50 \times (Pr/Pc)$

Dans laquelle :

Nc = note de l'offre considérée ;

Pr = prix proposé par le moins disant ;

Pc = prix proposé pour l'offre considérée.

Le prestataire s'engage sur la totalité du projet à prendre tous les contacts nécessaires pour s'assurer du respect du cahier des charges. (Mesures, nombre, qualité du produit).

8) Réception des offres :

Le délai de présentation des offres est fixé au 22 avril 2011. Des informations complémentaires pourront être demandées après la réception des offres.

Soit par mail carine.sztor@direccte.gouv.fr

Soit par courrier

SECRETARIAT GENERAL
Carine SZTOR
DIRECCTE LORRAINE
1 rue CHANOINE COLLIN
57 000 METZ

Pour tous compléments d'informations merci de contacter Carine SZTOR.